peuvent-elles exercer dans ce parlement et quelleschances ont-elles de faire protéger leurs institutions et leurs libertés? En vérité, si l'hon, député de Vaudreuil a voulu nous donner par là un argument péremptoire, il a cu la main malheureuse, car cet argument tourne entièrement contre lui. (Ecoutez! écoutez!) L'hon, député de Vaudreuil a aussi donné comme un argument en faveur de la confération, le suivant, qui est plus ou moins plausible et sérieux. Il a dit que si nous adoptions la confédération, le Bas-Canada jouirait des riches mines de charbon que possède le Nouveau-Brunswick. Est-ce que l'hon. député s'attend à ce que le charbon nous arrivera ici gratis et sans que nous ayons à donner quoi que ce soit en échange? (Ecoutez! écoutez!) Réellement, M. l'ORATEUR, il me semble que quand on n'a pas d'autres arguments à fournir au soutien d'une cause, il vaudrait infiniment mieux les garder pour soi. Il peut se faire que les éloges prodigués par l'hon, procureur gonéral à l'hon, député de Vaudreuil soient mérités : il peut se faire qu'il ait cette opinion-là; mais, pour ma part, je l'avoue en toute sincérité, je trouve que l'éloquence qu'a déployé l'hon, député peut être bonne pour une assemblée publique de paroisse, car c'est une éloquence qui peut avoir de l'effet, grace à son clinquant sonore, mais je n'hésite pas à dire que ce n'est pas là le genre de discours qu'il faut dans une chambre de législateurs. Ce qu'il faut ici, ce sont des discours capables de porter la conviction dans l'esprit de ceux qui vous écoutent. Il n'v a pas de doute que l'hon député de Vaudreuil a fait de jolies et élégantes phrases; mais, malgré cela, je ne puis m'empêcher de dire que l'hon. procureur-général a été exagéré dans les compliments qu'il lui a prodigués, et qu'il n'a ainsi parlé que pour faire oublier le mépris qu'il affecte de témoigner pour ses concitoyens qui siégent en cette enceinte et qui diffèrent d'opinion avec lui, et pour tous les discours français prononcés de ce côté de la chambre depuis qu'il nous a apporté son projet de confédé ration. Après tout, le procureur-général est parfaitement libre de complimenter qui bon lui semble et quand cela lui sourit, et si je parle ainsi, ce n'est pas pour lui reprocher d'avoir ainsi pensé. L'hon. député de Vaudreuil nous a aussi dit que le gouvernement avait fait tout ce qu'il avait pu et qu'il avait examiné la question de confédération au point de vue des cinq parties contractantes. Je pense comme lui, et je n'hésite pas à dire que si nos ministres Bas-Canadiens présents à la conférence avaient examiné la question au point de vue Bas-Canadiens, dont ils étaient chargés de sauvegarder les intérêts, il est bien probable que bien des choses qui leur sont désavantageuses dans ce projet ne s'y trouveraient Mais l'hon. député de Vaudreuil devrait savoir que les ministres Bas-Canadiens à la conférence devaient être là pour représenter les intérêts de leurs nationaux et de les défendre au besoin, de même que les délégués des autres nationalités y étaient pour représenter ceux des leurs, et Dieu sait si ces derniers ont bien représenté et travaillé en faveur de leurs nationaux ! Le projet de confédération prouve amplement que la nationalité anglaise a, comme toujours, été favorisée au détriment de l'élément français. Ils ont obtenu tout, ou à peu près tout, ce qu'ils ont voulu.

Six heures ayant sonné, la séance est levée.

A la reprise de la séance,

L'Hon. M. LAFRAMBOISE continue : -M. l'ORATEUR, comme prélude aux observations que j'entends faire contre le projet de confédération, j'ai, avant six heures ce soir, répondu à quelques-uns des arguments fournis par l'hon. député de Vaudreuil en faveur du projet de confédération qui est soumis à la considération de cette chambre. Je vais maintenant passer à l'examen de quelques unes des parties de ce projet et faire voir la futilité des arguments qu'on a apporté au soutien de son adoption. On a dit de l'autre côté de la chambre que la confédération était un compromis. Eh bien! M. l'ORATEUR, que signifie le mot compromis? Il signifie l'entente au moyen de concessions mutuelles, et dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, je ne vois de concessions que d'un côté et aucunes de l'autre. Je trouve que les concessions ont toutes été faites par le Bas-Canada au Haut-Canada: concession de la représentation basée sur la population, concession à la chambre fédérale du droit de législater sur le mariage et le divorce; au Bas-Canada, pas une concession. Tous les membres Bas-Canadiens de l'administration nous ont dit les uns apiès les autres que le Haut Canada avait fait des concessions au Bas-Canada. Mais pas un de ces hon, messsieurs n'en a indiqué une seule. En feuilletant un pamphlet devenu oélèbre pour plusieurs raisons que je n'ai